

**Extrait N° 5 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 8 juin 2012

L'an deux mil douze, le 8 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du Conseil a été faite le **31 mai 2012** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. REMI Michel - M. GRONDIN Jacki

Procurations : M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - **Mme BARET Liliane** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - **M. BADER Ricardot** a donné mandat à M. ESCHYLE Gilles - **M. CLOTAGATIDE Vincent** a donné mandat à M. SERMANDE Jean-Pierre - **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. RIVIERE Raphaël** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. RIVIERE Raphaël est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 5/

- Comptes de gestion de l'exercice 2011**
- **Compte principal**
 - **Compte annexe du service de l'eau potable**
 - **Compte annexe de l'assainissement**
 - **Compte annexe de la régie funéraire**
 - **Compte annexe du SPANC**

Le Conseil est invité à se prononcer sur les comptes de gestion de Monsieur le Trésorier de SAINT-LOUIS pour l'exercice 2011.

Les comptes de gestion présentés, tant pour le compte principal que pour les comptes annexes de l'eau, de l'assainissement, du service funéraire et du SPANC, donnent les résultats identiques à ceux des comptes administratifs du Maire.

Les résultats étant en tous points conformes, il est proposé au Conseil de donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa gestion au titre de l'exercice 2011.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Monsieur le Trésorier principal, accompagnés des états de développement de compte de tiers ainsi que l'état actif, l'état passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes administratifs du Maire et de gestion de Monsieur le Trésorier Principal sont en concordance,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011,
- 2) Statuant sur le budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité :

- Déclare que les **comptes de gestion** dressés pour l'exercice **2011** par Monsieur le Trésorier principal de SAINT-LOUIS n'appellent ni observation, ni réserve de sa part,
- Donne quitus à Monsieur le Trésorier de SAINT-LOUIS pour sa gestion 2011 des comptes communaux.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,